

Éoliennes : qu'en est-il des taxes reversées ?

L'État devrait reverser une partie de la taxe payée par Iberdrola pour l'exploitation du parc éolien en baie de Saint-Brieuc. Mais les communes sont encore dans l'inconnu. Explications.

Vendredi, l'ancien maire de Pléneuf-Val-André, Jean-Yves Lebas, a souhaité « **lancer une idée** » concernant le « **versement de la taxe relative à l'éolien en mer** ».

Pour rappel, l'entreprise Iberdrola, qui a construit et va exploiter les éoliennes en baie de Saint-Brieuc, va devoir payer une taxe d'environ 10 millions d'euros par an à l'État. Cette dernière sera redistribuée pour moitié aux communes littorales d'où les éoliennes sont visibles (situées à moins de 12 milles marins).

« Un chèque énergie pour les habitants » ?

Comme nous le rappelions en octobre 2020, selon les calculs réalisés par la direction départementale des finances publiques en 2016, Erquy toucherait 27,25 % soit 1,16 million d'euros par an ; Pléneuf-Val-André : 25,73 %, soit 1,09 million d'euros ; Fréhel : 17,08 %, soit 729 708 € ; Plurien : 15,78 %, soit 674 168 € ; Plévenon : 14,18 %, soit 605 812 €.

L'ancien maire de Pléneuf rappelle qu'il « **s'agit de la loi** ». Ainsi, il propose « **la création d'un chèque énergie pour l'ensemble des foyers pléneuviens** ». Une redistribution d'une partie de cet argent qu'il « **considère comme simple, raisonnable** » et équitable. « **C'est juste une idée. Je laisse le conseil municipal choisir la somme et le montant** », poursuit-il.

Mais tout n'est pas si simple pour les élus à la manœuvre. « **On n'a aucune confirmation concernant les sommes versées** », indique le maire de Plévenon, Hervé Van Praag. Ce dernier n'a pas « **non plus de date de versement de cet argent** ». En résumé, c'est encore l'inconnu.

Ce que confirme l'actuel maire de



D'ici la fin de l'année 2023, début 2024, les 62 éoliennes de 210 mètres de hauteur devraient être assemblées et produire la consommation électrique de 835 000 habitants.

PHOTO : DAVID ADEMAS/QUEST-FRANCE

Pléneuf-Val-André, Pierre-Alexis Blévin. « **Il n'y a rien d'officiel**, souligne-t-il. **On constitue le budget de l'année sans ces sommes car on ne les a pas** », relate l'édile. Le maire de Pléneuf-Val-André n'a même pas un courrier, rien du tout.

« **Et puis, le montant des versements de l'État peut évoluer en fonction du projet de loi de finances au niveau national qui n'est toujours**

pas adopté, tempère Pierre-Alexis Blévin. **On n'est pas certains des sommes.** » L'édile a prévu de « **financer le projet de piscine municipale à vocation communautaire pour remédier aux désinvestissements de l'agglomération de Lamballe Terre et Mer** ».

De son côté, le maire d'Erquy, Henri Labbé, a certaines priorités. En effet, la construction des éoliennes a

notamment entraîné la destruction d'un terrain de football et d'une aire de camping-cars. « **On doit d'abord reconstruire avec l'argent versé. Et ensuite, on pourra réfléchir d'ici à deux voire trois ans pour l'utilisation de la somme** », indique Henri Labbé. Les maires de Plurien et de Fréhel n'ont pas répondu à nos sollicitations.

Anne-Lyse RENAULT.